

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2021

Le huit octobre deux mil vingt et un à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 30 septembre 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER 3^{ème} adjoint, Delphine FORET, Régine VAILLANT, Pascal ROCTON, Christel BALDET, Claire GUERINEAU, Liliane ELY, Laurence GIRARD Thomas CARREZ, Mickaël MONSIMIER, Jérôme COUDREUSE.

Était absent : Guy de DURFORT.

Monsieur Guy de DURFORT a donné procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER.

Laurence BATAILLE est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation de la nouvelle saison culturelle par Monsieur Yannick JAVAUDIN directeur de l'Entracte de Sablé

Monsieur Yannick JAVAUDIN directeur de l'Entracte à Sablé-sur-Sarthe prend la parole et présente aux élus le programme de la nouvelle saison musicale 2021-2022. Au rendez-vous de cette saison : des concerts, spectacles, du music-hall, de la comédie musicale et du théâtre musical. Les spectacles seront programmés dans différents lieux, principalement sous un chapiteau transformé en théâtre dans la ville de Sablé, également dans la salle Madeleine-Marie de cette même commune. D'autres spectacles en territoire du Pays Sabolien seront proposés notamment à Parcé-sur-Sarthe et Précigné. L'ensemble de ces informations ainsi que la programmation sont consultable sur : le livret de l'Entracte (à disposition en Mairie) et sur le site internet www.lentracte-sable.fr.

Monsieur le Maire remercie Monsieur JAVAUDIN pour cette présentation.

Formation du personnel mutualisée « Manipulation des extincteurs »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant la formation « manipulation des extincteurs » à l'intention des agents municipaux.

La commune accueille dans ses locaux cette formation pour ses agents et propose à 5 agents de la commune de Solesmes de participer.

Monsieur le Maire précise que le coût de la formation s'élève à un montant de 50€ par agent et qu'elle en paiera la totalité. Une facturation sera transmise à la commune de Solesmes soit la somme de 250€.

Cette convention sera établie entre la commune de Juigné-sur-Sarthe, le Centre de Gestion et la commune de Solesmes.

Aménagement de l'entrée de bourg : Attribution de travaux

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation en procédure adaptée ouverte des entreprises en vue de l'aménagement de l'entrée de bourg.

Après analyse et comparaison des offres, il propose de retenir les entreprises suivantes selon le tableau ci-dessous :

N° du lot	Objet du lot	Entreprise retenue	Montant en € HT
LOT 1	VRD-REVETEMENT ET MOBILIER	HRC	94 580,20
LOT 2	PLANTATIONS	HUET	22 356,10
TOTAL MARCHE			116 936,30

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal propose de retenir les entreprises ci-dessus pour un montant total de 116.936,30 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

TARIFS 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs appliqués à la location de la salle des fêtes. Les tarifs concernant les barnums et le cimetière restent inchangés.

▪ SALLE DES FETES

WEEK-END (vaisselle comprise)	Utilisateurs de la Commune	Utilisateurs extérieurs
Salle du Haut	150 €	225 €
Salles Haut et Bas sans cuisine	200 €	300 €
Salles Haut et Bas avec cuisine	250 €	375 €

JOURNEE (sans cuisine)	Vin d'honneur
Salle du Haut	150 €
Salle du Bas	225 €

L'amende forfaitaire pour défaut de tri sélectif des ordures reste au prix de 150 €.

▪ **BARNUMS**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les règles de location et de mise à disposition des barnums.

Le Conseil Municipal rappelle les conditions de location :

- Pas de location des barnums aux *particuliers* dans le cas de *manifestations privées* ;
- Mise à disposition gratuite des barnums aux *particuliers* dans le cas d'une *animation sur la commune* (ex : troc-plantes, fête de quartier, fête nautique...) ;
- Location gratuite des barnums aux *associations de la Commune* ;
- Application d'une location gratuite une fois par an pour les *commerçants et entrepreneurs de la Commune* ;
- Conditions de location aux *associations extérieures et communes de la Communauté de Communes de Sablé* aux tarifs suivants : 1 €/ m² le premier jour puis 0,50 €/m² les jours suivants.
- Louer aux *agents communaux* au tarif suivant : 10 € / jour et par barnum à raison d'une seule location par an et par agent.

Un contrat de location est établi entre la commune de Juigné-sur-Sarthe et le locataire.

▪ **CIMETIERE**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs du cimetière :

- | | |
|---|-------|
| ▪ Concession nouvelle de 15 ans de 2 m ² | 120 € |
| ▪ Renouvellement des concessions de 2 m ² pour une durée de 10 ans | 80 € |
| ▪ Caverne trentenaire | 600 € |
| ▪ Tarifs de dispersion dans le jardin du souvenir | 70 € |

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision

Arbre de Noël des écoles 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il alloue chaque année une somme pour l'arbre de Noël des enfants des écoles. Le montant de cette participation s'élevait à 15 € par élève en 2020 (12 € en 2019).

Le Conseil Municipal décide, après vote à main levée, 15 voix pour, de porter sa participation à 15 € par élève soit pour chacune des deux écoles, compte tenu des effectifs à la rentrée de septembre 2021 :

- ⇒ Ecole Publique : 56 élèves x 15 € = 840€
- ⇒ Ecole Privée : 33 élèves x 15 € = 495€

Ces participations seront versées à chaque école (association de parents d'élèves ou coopérative scolaire) et mandatées sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Questions diverses :

- ↳ Madame ELY revient sur une précédente délibération prise par le Conseil Municipal et demande s'il est pertinent de faire ouvrir l'atelier communal par un agent ou un élu de la commune pour les besoins en matériels appartenant à l'association Les P'tits Vignerons stocké à l'atelier communal. Monsieur le Maire explique que cette décision a été prise pour des raisons de sécurité, il s'agit là du domaine privé de la commune.
Madame BATAILLE fait part qu'une réunion des P'tits Vignerons venait de se tenir ce jour et que ce point avait été débattu.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien pour lequel le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit du bien immobilier suivant :
- Bien situé à « 2, rue de la Mine », cadastré section AB n°325, 328 (pour partie) et 307 appartenant M. LORAND Frédéric.
- ↳ Monsieur CHEVALIER fait part du courrier reçu en Mairie adressé par le Ministère de l'Intérieur en réponse à la demande de recours gracieux formé par la commune au vu de l'épisode de sécheresse survenu en 2020. Il explique que ce recours n'a pas abouti à une réponse favorable. Ce courrier sera transmis à Madame GIRARD membre de l'association des sinistrés de la Sarthe afin qu'elle puisse le communiquer aux autres membres habitant la commune.
- ↳ Monsieur le Maire fait part de la situation particulière de la maison d'assistante maternelle de Juigné. Il précise que depuis le mois de juillet la M.A.M fonctionne de façon dérogatoire avec une seule assistante maternelle. Il indique s'être mis en relation avec le Président de l'association « Les Gribouilles » qui l'a informé avoir plusieurs candidates intéressées pour intégrer l'association. Elles attendent la validation de leur agrément.
Il ajoute avoir été en contact avec la PMI à ce sujet qui a confirmée qu'un vivier de candidates cherchaient à intégrer ce type de structure.
- ↳ Monsieur LOUATRON informe le Conseil Municipal de la création d'une commission Ad 'hoc cimetière. Il propose de mener avec Madame DATY secrétaire adjointe de Mairie une réflexion sur le cimetière. Le règlement pourrait être revu en partie ainsi que l'environnement paysager du cimetière. Madame GUERINEAU, Madame VAILLANT et Monsieur MONSIMIER souhaitent intégrer cette commission.
- ↳ Madame BATAILLE intervient et précise l'importance du travail réalisé au sein de la commission communication. Elle souligne qu'il serait nécessaire de voir de nouveau conseiller intégrer cette commission afin de satisfaire les objectifs donnés par celle-ci (bulletins municipaux 2 éditions par an, refonte du site internet). Madame VAILLANT est volontaire pour intégrer cette commission.
- ↳ Monsieur LOUATRON fait une proposition aux élus afin d'installer des composteurs communaux. Il explique que dans un premier temps, un composteur pourrait être installé sur la commune destiné aux déchets du restaurant scolaire.
Cette démarche est portée par la Communauté de communes du Pays Sabolien qui accompagne les collectivités qui le souhaitent dans ce dispositif. L'objectif étant de diminuer l'apport des déchets verts à la déchetterie. Monsieur Damien JUBAULT initiateur de la démarche assurera l'accompagnement. Une présentation sera réalisée dans nos écoles afin de sensibiliser les enfants. Les agents communaux seront également formés.

- ↪ Monsieur BERGER informe le Conseil Municipal qu'une formation a été donnée aux agents techniques communaux en charge du suivi de la chaudière à granulés de bois. L'entreprise CHEVREUIL qui assure la maintenance annuelle de celle-ci est intervenue afin de former nos agents sur la gestion des anomalies de base. Il précise qu'un numéro de téléphone d'astreinte pour les pannes de plus grandes importances est à disposition dans le local chaufferie.
- ↪ Monsieur BERGER explique que l'entretien annuel des voies et fossés réalisé par la Communauté de communes du Pays Sabolien n'a pas été effectué dans sa totalité sur l'année 2021. Les fossés ont tous été curés mais aucunes voies inscrites au PPI 2021 n'ont été reprises.
- ↪ Madame ELY indique que la butte près de la ligne LGV route de Bellevue avait été végétalisée lors de son édifice. Il semblerait que les plantations aient disparu. Monsieur BERGER précise que les haies qui avaient été plantées n'ont pas été entretenues et qu'elles ont dû mourir. Un courrier sera adressé au gestionnaire des abords de la ligne LGV afin de pallier à ce désagrément.
- ↪ Madame BATAILLE indique que dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) la compétence GEMAPI, (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) a été attribuée d'office aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). L'exercice de cette compétence peut être délégué à des syndicats de cours d'eau, ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Sabolien. Pour financer les actions menées tant en matière d'études que de travaux, l'EPCI peut instituer une taxe additionnelle aux impôts locaux. La Commission Environnement et le Conseil communautaires viennent de se prononcer en faveur de l'institution de cette taxe.
- ↪ Madame BALDET souhaite tenir les élus informés au sujet de la loi RIST. Elle indique que cette loi vise à limiter la rémunération des médecins intérimaires dans les hôpitaux publics. La loi RIST conduit à diminuer les salaires de ceux-ci de près de 40 %. Cette loi devrait être applicable le 25 octobre prochain. Madame BALDET pense que l'hôpital du Bailleul est en haut risque face à cette décision. Le bloc opératoire, la maternité et les urgences pourraient voir leur service fermer. Monsieur CHEVALIER souligne que les élus du secteur soutiendront les professionnels de l'hôpital du Bailleul. Il précise aussi que la population doit être sollicitée afin de clarifier la situation aux yeux de tous. Madame BALDET précise que c'est l'accès aux soins qu'il faut soutenir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

La prochaine réunion est fixée le vendredi 5 novembre à 20h00.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Absent

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON